

Compte rendu de la réunion du lundi 18/06/2018 :

Ordre du jour de la réunion :

- Questionnement sur le bus méridien pour certaines collectivités
- Points sur les effectifs et questionnement sur le fonctionnement d'Anne LAROQUE pour l'organisation de la rentrée
- Point sur le financement des activités périscolaires pour la collectivité et les Familles
- Questions diverses

Questionnement sur le bus méridien pour certaines collectivités :

Il reste à ce jour deux communes pour lesquelles nous n'avons pas de réponse définitive sur le maintien ou non du transport scolaire le midi. Nous avons demandé une réponse pour le 3 juin mais suite à des demandes de familles pour le maintien du bus le midi, les collectivités ne nous ont toujours pas donné de réponse. Mr SCHELLE contactera ces deux communes pour leur demander de leur donner une réponse ainsi qu'aux familles **pour le 25/06 dernier délai.**

Si nous n'avons pas de **réponse définitive le 25/06**, Familles Rurales **ne pourra pas garantir des places en septembre pour les familles qui s'inscriront après le 27 juin.** En effet, le planning du personnel, le lieu d'accueil des enfants devant être défini très rapidement, nous ne pourrons pas revenir en arrière durant les vacances scolaires de l'été.

Pour rappel, le taux d'encadrement réglementaire est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans. De ce fait, nous devons recruter du personnel supplémentaire en respectant le taux de qualification qui demande 50% de personnels qualifiés et seulement 20% de personnels non qualifiés. Cela ne nous permet donc pas d'attendre plus longtemps pour le recrutement donc les réponses des familles pour les inscriptions.

Les communes de Branne et L'hôpital-St-Lieffroy ont fait le choix de garder le transport scolaire pour cette année de transition le temps que les travaux du périscolaire à l'école primaire soit effectués.

Points sur les effectifs et questionnement sur le fonctionnement d'Anne LAROQUE pour l'organisation de la rentrée

Les chiffres de rentrée scolaire 2018.2019

	MATIN				MIDI				SOIR 1H				SOIR 2H			
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
MATERNELLE	19	15	15	15	45	49	45	47	21	20	19	20	13	12	10	10
PRIMAIRE	12	11	9	9	86	89	82	80	22	28	24	26	15	15	14	17
TOTAL	31	26	24	24	131	138	127	127	43	48	43	46	28	27	24	27
moyenne	27				131				45				27			

le taux d'encadrement au minimum **en limitant** les inscriptions à ce jour

	Maternelle	Primaire	Total	Existant	A recruter
Matin	2	1	3	2	1
Midi	5	7	12	7	5
1h	2	2	4	3	1
2h	2	2	4	3	1

Matin

3 animatrices : 34 enfants signifient bloquer les inscriptions à 34 alors que le lundi on est à 31
Choix à faire : 3 anim ou 4 anim

[Le choix est de mettre 3 animateurs afin de rendre l'activité rentable, les inscriptions occasionnelles seront prises en fonction des places disponibles.](#)

Il faut entre 12 et 20 places dans le bus de Clerval le matin pour emmener les enfants du périscolaire à l'école primaire. Y a-t-il suffisamment de place ?

[La commune regarde cela et nous tient au courant](#)

MIDI

1 . ECOLE MATERNELLE

45 à 50 enfants inscrits ce qui signifie 5 animatrices

Faut-il limiter les inscriptions à 50 : 5 animatrices, 60 : 6 animatrices

[Nous partons sur 5 animatrices pour le moment](#)

2. ECOLE PRIMAIRE

80 à 90 enfants : 7 animatrices

Faut-il bloquer ou laisser la place à tous

Quelle découpage de groupe ? [CM seront au Château, les autres enfants vont au collège](#)

Dans quel lieu ? [au château, suite à la visite de celui-ci, nous pourrions normalement accueillir les enfants en adaptant un peu la cuisine.](#)

Qui s'occupe

- De la livraison
- De la réception
- De la préparation
- De la mise des tables
- Du service

- Du débarrassage
- De la vaisselle
- Familles Rurales s'en occupe, nous demanderons à la commune lors du recrutement s'ils ont des personnes à nous mettre à disposition pour ces tâches

Après le repas de quelles salles disposons-nous ? [Le château avec ses extérieurs](#)

Soir

Maternelle : 19 à 21 donc 2 ou 3 animatrices

Primaire : 22 à 30 donc 2 ou 3 animatrices

Y a-t-il assez de place dans les bus du soir pour accompagner les enfants de l'école au péri ?

[Nous ferons le point avec la commune du Pays de Clerval, la question des collégiens se posent aussi.](#)

Deux autre points ont été aussi abordés :

- Le recrutement du personnel en plus en fonction des effectifs : celui-ci se fera en collaboration avec la commune de Clerval sachant que nous devons respecter les normes de qualifications demandés par la DDCSPP.
- Le trajet des enfants de l'école au château. Nous devons réfléchir à celui-ci en essayant de sécuriser au mieux pour les enfants. Une demande de sens unique lors du temps du midi pendant le trajet des enfants serait sécurisant et indispensable pour la sécurité des enfants.

Point sur le financement des activités périscolaires pour la collectivité et les Familles

Comme nous pouvons le constater les effectifs sont en augmentation à partir de la rentrée de septembre. Comme évoqué lors de la réunion, ces augmentations auront un impact financier sur le budget prévisionnel 2018 et des années à venir. En effet, 90% à 95% des charges pour la mise en place des activités sont des charges variables (personnels, alimentation, sous-traitance-repas environ 90-95% et matériel pédagogique 3 à 5 %). Les heures enfants augmentant ces charges vont forcément augmenter (recrutement de personnel, 150 repas quotidien au lieu de 80).

Concernant les produits, aujourd'hui, nous avons deux ressources qui sont la collectivité du Pays de Clerval et la participation des familles. Forcément sachant que la participation des familles va augmenter, une partie de la part des charges en augmentation sera pris en charge par celle-ci, mais il restera toujours un delta de l'augmentation qui sera à prendre en charge par la collectivité.

Exemple aujourd'hui, le total charges s'élève à 177000€ (dont 119000€ de charges de personnels soit 67% et 49000€ d'alimentation soit 28%). Avec 29400 heures enfants le prix de revient est de 6€ dont 2.6€ qui sont pris en charge par la collectivité et 3.4€ par les familles et l'aide de la CAF par l'intermédiaire de la PSO (Prestation de Services Ordinaire).

Suite aux retours des effectifs, nous reviendrons vers la collectivité le plus rapidement possible pour donner le budget prévisionnel.

Nous travaillerons ensemble sur le recrutement du personnel sachant que nous devons respecter un taux de qualification demandé (possibilité de mutualisation des coûts sur du personnel de cuisine et de ménage pour le château).

Concernant les aides aux familles sur le temps méridien, voici le positionnement de quelques communes :

- L'hôpital et Branne maintenant le bus méridien ne souhaitent pas réaliser d'aide
- Gondenans et Roche les Clerval souhaitent mettre en place une réduction sur le temps du midi à hauteur d'1€ environ.
- Attente des autres communes sur cette hypothèse, bien sûr, la décision appartient aux communes, il est simplement demandé que il y ait une cohérence au niveau des aides demandées